



Gevrey, le 17 mai 2013

Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Monsieur VACHET Maurice  
Président de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau « Police de l'Eau »  
A l'attention de Mme MOUCADEAU Hélène  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande d'autorisation pour l'augmentation des prélèvements d'eau potable au captage du puits de la Râcle à Aiserey

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 22 avril 2013, vous m'avez transmis le dossier concernant la demande d'autorisation pour l'augmentation des prélèvements d'eau potable au captage du puits de la Râcle à Aiserey porté par le SE de la Râcle. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Au préalable, je tenais à préciser que le dossier ne concerne pas la nappe de Dijon Sud, raison pour laquelle l'Inter CLE Vouge / Ouche ne ce prononcera pas (cf. bordereau d'envoi).

Le dossier à été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge adopté le 3 août 2005 et à celui en cours de révision, pour lequel la CLE a terminé la procédure de consultation des collectivités, le 15 avril 2013. Ce projet comprend notamment la disposition V-2 « Définir des Volumes Prélevables par masses d'eau et activités » et celles relevant de la conservation des Zones Humides ainsi que la règle 5 « Volumes Prélevables sur le bassin de la Vouge » ; elles ont servi de base de réflexion à l'instruction de la demande.

Sur le fond, la CLE aurait souhaité que :

- Soit précisé la localisation du piézomètre de suivi de la ZH ou à défaut les moyens de cette définition ultérieure (accord SE de la Râcle / DDT / CLE Vouge par exemple !)
- Soit estimé, un éventuel dépassement des prélèvements journaliers, en cas de besoin,
- Soit prévu un essai par paliers afin de vérifier la capacité réelle du captage et l'impact du prélèvement sur la ZH de la Noire Potte.

La CLE donne un avis favorable au projet porté par le SE de la Râcle. Elle souligne tout particulièrement le caractère pionnier de la démarche, suite à l'adoption en CLE, des Volumes Maximum Prélevables.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président  
Maurice VACHET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vachet', written in a cursive style.

Copie à : Monsieur le Président du SE de la Râcle

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [vougeau@worldonline.fr](mailto:vougeau@worldonline.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)